

La baisse de l'absentéisme dans la fonction publique affaiblit la "com" gouvernementale (Acteurs Publics)

Selon le dernier rapport annuel sur l'état de la fonction publique, les absences pour raison de santé ont davantage baissé dans le secteur public que dans le secteur privé. Les données de ce rapport relativisent ainsi un peu le poids de l'absentéisme dans la fonction publique, que le gouvernement Barnier qualifie de "fléau" pour justifier notamment sa volonté d'augmenter le nombre de jours de carence en cas d'arrêt maladie.

Du plomb dans l'aile pour la communication gouvernementale sur les absences des fonctionnaires ? Selon le dernier [rapport](#) annuel sur l'état de la fonction publique, publié le 15 novembre, l'écart s'est en effet réduit en matière d'absentéisme entre le secteur public et le secteur privé.

Les absences pour raison de santé étaient en baisse dans la fonction publique en 2023. L'année dernière, les agents publics se sont ainsi absentés 12 jours en moyenne sur l'année. Certes, ce nombre de jours d'absence est toujours supérieur à celui observé chez les salariés du privé, qui est lui aussi en baisse et s'établissait à 10,3 jours en moyenne en 2023. Mais, explique la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGFAP) dans son rapport, la baisse est plus marquée dans le secteur public que dans le secteur privé.

2,5 jours d'absence de moins en 2023

Au total, les durées d'absence ont effectivement baissé de 2,5 jours dans la fonction publique l'année dernière contre -1,4 jour chez les salariés du privé. Ces durées d'absence baissent d'ailleurs dans tous les versants et notamment à l'hôpital [*lire l'encadré en fin d'article*]. Autant de données qui remettent aujourd'hui en cause l'argument avancé par le gouvernement Barnier pour expliquer sa volonté d'augmenter le nombre de jours de carence dans la fonction publique de 1 à 3 et d'abaisser – de 100 à 90% – le taux de remplacement de la rémunération des agents publics durant leurs arrêts maladie de courte durée.

Jusqu'à ce jour, l'exécutif et en particulier le ministre de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, évoquait uniquement les données de 2022 – année où chaque agent a été absent en moyenne 14,5 jours – pour justifier son "plan de lutte contre l'absentéisme" dans la fonction publique. Un "fléau", selon les termes du gouvernement.

Ces données 2022 étaient notamment issues du rapport publié en septembre dernier par l'inspection générale des Finances (IGF) et l'inspection générale des Affaires sociales (Igas) dans leur "revue des dépenses" sur la réduction de l'absentéisme et des absences pour raison de santé dans la fonction publique.

"Les masques tombent" (CFE-CGC)

Certes, indiquaient alors les inspections, les absences pour raison de santé sont restées stables dans la fonction publique sur la période 2014-2019 avec un "niveau moyen similaire" au secteur privé, à savoir 8 jours environ d'absence par an. Mais à partir de 2020, cet absentéisme "a augmenté de manière généralisée", expliquaient l'IGF et l'Igas. Celui-ci aurait même atteint des "niveaux historiquement hauts" en 2022 avec un "décrochage" entre les secteurs public et privé. Cette année-là, 14,5 jours d'absence pour raison de santé avaient ainsi été comptabilisés par agent public, contre 11,7 jours pour un salarié du privé.

Cette croissance de l'absentéisme entre 2020 et 2022 s'expliquait en partie par la crise du Covid-19 et les nombreux arrêts maladie qui ont été accordés dans ce cadre. La dynamique semble *"s'être inversée"* en 2023, affirmaient malgré tout les inspections. Ce que la DGAFP vient donc aujourd'hui de confirmer, relativisant ainsi le poids de l'absentéisme dans la fonction publique et contredisant un peu la communication gouvernementale.

Une chose est d'ores et déjà certaine : les syndicats ne manqueront pas d'invoquer le nouveau rapport sur l'état annuel de la fonction publique pour appuyer leurs revendications contre l'augmentation du nombre de jours de carence et la baisse du taux de remplacement. *"Stop à l'enfumage ! tonne notamment la CFE-CGC. Après des jours d'un tour médiatique violent et stigmatisant à l'encontre des agents publics, les vérités éclatent et les masques tombent."*

Les absences baissent dans les 3 versants

Dans la fonction publique (hors enseignants), la durée d'absence pour raisons de santé était, en 2023, de 8,4 jours en moyenne par agent, soit 1,8 jour de moins qu'en 2022. Chez les enseignants, elle était de 9,3 jours (-2,3 jours). Le nombre de jours d'absence baisse aussi dans la territoriale, pour s'établir à 14,7, soit 2,4 jours de moins qu'en 2022. La baisse est encore plus marquée dans l'hospitalière puisque la durée d'absence y diminue de 4,1 jours en 2023, pour atteindre 14 jours en moyenne sur l'année.